



## Les «représentatifs» contre les Basques et les Corses

Solidarité avec le LAB et le STC  
écartés des élections TPE.

Les candidatures aux élections TPE du Langile Abertzaleen Batzordeak (Commissions des Ouvriers Basques) et du Sindicatu di i Travagliadori Corsi (Syndicat des Travailleurs Corses) ont été annulées par la justice française, suite à des recours des syndicats CGT, CFDT, CFTC et FO contre le STC, de la seule CGT contre le LAB.

Ces confédérations utilisent des moyens inadmissibles pour faire taire des voix différentes du paysage syndical, privilégiant leurs propres intérêts particuliers au mépris de ceux des salarié-es. Leurs arguments inacceptables ont été retenus par la justice, reprochant entre autres au STC et au LAB d'être des syndicats « politiques », ayant notamment pour but la reconnaissance du droit à l'autodétermination des peuples, la libération des prisonnier-es politiques corses et basques, l'usage de leurs langues.

Pour la CNT, le syndicalisme doit être un outil de défense des intérêts des travailleur-ses et d'une transformation révolutionnaire de la société. Renoncer à cela, c'est s'inscrire dans la cogestion du capitalisme avec le patronat.

De plus, les prétendues « valeurs républicaines » défendues par les organisations syndicales ayant présenté les recours, et sur lesquelles s'appuie la justice, ne sont que prétextes pour imposer l'impérialisme français, notamment linguistique.

Attaquer des syndicats de lutte et de transformation sociale comme le LAB ou le STC avec ce type d'arguments est intolérable. C'est faire le jeu de l'État et du patronat au moment où ceux-ci mènent une offensive sans précédent contre nos droits, avec entre autre la loi Travail.

La CNT, confédération autogestionnaire, anticapitaliste et anticolonialiste, exprime sa solidarité avec le LAB et le STC et exige qu'ils puissent mener librement leurs activités syndicales. ●

**La CNT**

Cette solidarité fait suite aux rencontres internationales IO7, organisées par la CNT en mai 2007, de notre soutien au STC marins en lutte contre la privatisation de la compagnie, et la création en mai 2011 d'un outil contre la répression avec le LAB, le STC, l'USTKE, l'UGTG, le SLB, Solidaires et les Conti.

## Le goût amer des framboises

Saisonniers-es polonais-es exploités-es sous serre par une société vendéenne.

C'est une exploitation agricole dans tous les sens du terme : Parnach Fruit produit des framboises hors sol et sous serre. Ola et Wojtek,

deux Polonais sous contrat saisonnier de trois semaines ont vite alerté la CNT via leurs contacts à Marseille. En fait, leur contrat n'aura duré que treize jours, le patron de cette entreprise les virant un matin sur le champ, comme au XIXe siècle. Motif signifié oralement : les deux récalcitrant-es ont osé demandé comment il fallait noter leurs heures sur les fiches de relevés servant à calculer la paie. Ce système sans trace écrite qui fonctionne avec la soixantaine d'autres salarié-es (dont une cinquantaine de femmes à la cueillette des fruits qui font jusqu'à 13

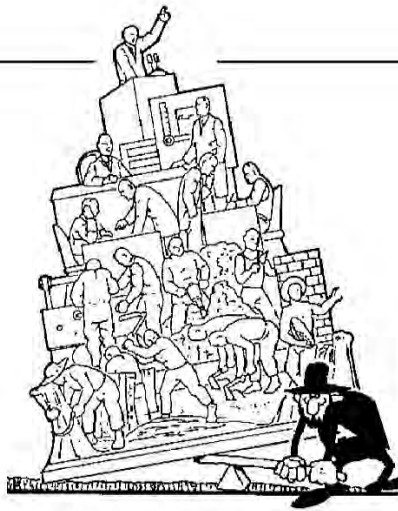
heures par jour avec un clause de rendement de 4 kilos par heure), toutes et tous polonais-se est simple: trois fois dans la journée, un quart d'heure de travail effectué n'est pas

inscrit sur les fiches de relevé. Ces trois quart d'heure fantômes ne donnent pas lieu à cotisation. Pour le patron, ces 7,25 euros brut par jour et par personne sont censés payer l'hébergement en petits mobil-homes, l'électricité et le gaz, l'usage des machines à laver d'une buanderie installée dans un conteneur, et un déplacement par semaine dans un minibus de la boîte pour aller faire des courses au supermarché du coin. Les autres salarié-es sont pour trois ou quatre mois assignés à résidence au travail, logeant et bossant dans le périmètre de l'exploitation agricole. Le patron estime cette fourniture



Le patron de l'entreprise lançant ses invectives aux salarié-es polonais-es, une trique à la main.





## Prud'hommes : les spécialistes seuls en liste

La saisine du conseil des prud'hommes limite désormais les modes de défense et complique l'accès.

de services à 5 euros par jour, soit 150 à 155 euros par mois, ce que la convention collective de l'arboriculture a pourtant plafonné à 120 euros, logement et blanchissage. Cette convention collective prévoit d'ailleurs que ces « rémunérations en nature » viennent en déduction des salaires. Mais pas en passant ces heures de travail sous la table, devenant ainsi incontrôlables...

Le licenciement est notoirement abusif, sans le moindre motif signifié, les deux salarié-e-s n'ayant d'ailleurs pas été avisé-e-s par lettre recommandée avec accusé de réception. Le salaire a escamoté les heures sup à +25% et la journée fériée du 14 juillet à +50%.

Aucun matériel ni vêtement de protection n'est fourni. Les avant bras des salariées sont couverts de griffures d'épines de framboisiers. Les produits chimiques, fongicides pesticides sont aspergés sans protection, sans masque, lunettes, combinaison, gants, bottes homologués aux normes. Le patron de cette entreprise agit comme un petit caporal. Il ne supporte pas la moindre remarque, insultant les trop peu dociles à son goût, et au passage ce « Français rendu si bas » qu'il défend « ces saloperies de Polonais ». Ce patron au tempérament sanguin s'énerve vite, cogne du poing au risque d'exploser sa table en verre, court chercher une trique dans les fourrés (un tuyau de plastique) pour invectiver une arme à la main.

La solidarité a joué tout de suite pour des saisonniers abusés, ne parlant que polonais et anglais (aucun document fourni ne leur est traduit). Après le départ d'Ola et Wojtek, l'affaire ne fait que commencer avec la saisine du conseil des prud'hommes. ●

**D**epuis le 1er août 2016, fini le simple formulaire pour saisir le conseil de prud'hommes. Il faut désormais déposer une requête de 11 pages, à rédiger de manière très complète sous peine de nullité.

Il faut choisir d'emblée si c'est un référé (procédure d'urgence, quand il est question essentiellement de salaires réclamés), une convocation directe à l'audience de jugement, ou via l'étape audience de conciliation (arrangement financier proposé par l'employeur en échange de l'abandon de la procédure).

### ■ Encore un problème de chefs

Outre l'identité et les coordonnées du « demandeur » (salarié-e qui tente le recours), idem pour l'employeur (appelé « défendeur » dans la procédure, son code APE, numéro de Siret, responsable légal...), il faut préciser les « chefs de la demande » (ce qui est réclamé par cette procédure), en précisant d'emblée l'ensemble des prétentions chiffrées détaillant les sommes réclamées, indemnités pour licenciement abusif (dit « sans cause réelle et sérieuse »), arriérés de salaires, heures sup' non payées ou sans le tarif majoré, préjudice moral, etc. Le formulaire doit aussi exposer sommairement les motifs du recours, et surtout prévoir, dès ce stade les pièces et documents qui seront invoqués à l'appui des prétentions de la ou du salarié-e (Ces pièces doivent être énumérées sur un bordereau en annexe à la demande). Il faut préciser la convention collective.

### ■ Défense de défendre

Autre restriction, introduite par

la loi Macron, le défenseur syndical agréé. Avant, on pouvait se faire assister par une personne mandatée par un syndicat. Terminé! Il faut soit avoir recours à un avocat, soit faire appel à un « défenseur syndical », à choisir uniquement sur la liste régionale arrêtée par la Direccte sur proposition des organisations syndicales représentatives. Et il faut le ou la désigner dès le dépôt du dossier de saisine. C'est évidemment cette restriction aux OS dites « représentatives » qui nous exclura de la défense des camarades ou des personnes qui nous solliciteraient. L'assistance syndicale est donc désormais limitée géographiquement et réservée aux organisations « représentatives ».

Il reste encore possible de se défendre soi-même, ou de se faire assister par un salarié-e de la même branche d'activité ou bien par son ou sa conjoint-e, partenaire lié-e par un Pacs, concubin-e.

Enfin, en appel, impossible de se défendre seul : la procédure de représentation est obligatoire (il faudra choisir un avocat ou un défenseur syndical agréé).

Important : l'assurance juridique personnelle des salarié-es (à vérifier dans les papiers de nos assurances civiles ou habitation ou tout autre, contractées pour plein de raisons) prend parfois en charge 80% des frais d'avocats. Exemple avec un syndiqué CNT PTT 95 ayant une assurance chez Matmut: la procédure en cours lui coûte 1600 euros, et son assurance prend en charge 1300 euros. ●

BR-RP, avec la rédaction du CS.



## Une exploitation bien articulée

Loi travail, loi El Macron : premiers aperçus des articles qui craignent !

Le texte définitif de la « loi 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels », dite loi travail ou El Macron étant paru au journal officiel le 9 août, voici quelques premières réflexions. Les Art. L. 000-0 sont les articles du code du travail existant, modifiés ou créés par cette loi. Je laisse le soin à des camarades plus pointus que moi en matière d'interprétation de textes juridiques, d'aller plus loin dans un prochain numéro.

### ■ La grève ? t'oublie...

L'article 2 remet en cause le droit de grève et les possibilités d'action des salarié-es, syndiqué-es ou pas. Selon l'art. L. 1321-2-1, « Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché ».

Donc, exit la grève à l'initiative des salarié-es, l'occupation, le blo-

cage, les AG dans l'entreprise ou même les distributions de tracts sur le lieu de travail.

### ■ Douze heures par jour

Tu bosses dans une boîte où il y a des périodes de « coups de feu », des « charrettes », genre plate-forme Amazon ? Ton singe pourra te faire trimer jusqu'à 12 heures grâce à l'article L. 3121-18 : « La durée quotidienne de travail effectif par salarié ne peut excéder dix heures, sauf : (...) 3° dans les cas prévus à l'article L. 3121-19 [ qui dit que ] « Une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche peut prévoir le dépassement de la durée maximale quotidienne de travail effectif, en cas d'activité accrue ou pour des motifs liés à l'organisation de l'entreprise, à condition que ce dépassement n'ait pas pour effet de porter cette durée à plus de douze heures ».

### ■ Heures sup, juste 10 %

Mais tes heures sup, t'en verras la couleur selon la façon dont l'organisation du temps de travail est calculée, sur 9 ou 12 semaines, un an ou trois ans ? Ces heures sup ne

pourront être majorées que de 10 %.

### ■ 35 heures très extensibles

La durée légale reste 35 heures par semaine, mais :

« Art. L. 3121-20. - Au cours d'une même semaine, la durée maximale hebdomadaire de travail est de quarante-huit heures ».

« Art. L. 3121-22. - La durée hebdomadaire de travail calculée sur une période quelconque de douze semaines consécutives ne peut dépasser quarante-quatre heures, sauf dans les cas prévus aux articles L. 3121-23 à L. 3121-25. »

« Art. L. 3121-23. - Une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche peut prévoir le dépassement de la durée hebdomadaire de travail de quarante-quatre heures calculée sur une période de douze semaines consécutives, à condition que ce dépassement n'ait pas pour effet de porter cette durée, calculée sur une période de douze semaines, à plus de quarante-six heures ».

« Art. L. 3121-33. - I. - Une convention ou un accord collectif d'entreprise ou d'établissement ou,



à défaut, une convention ou un accord de branche : 1° Prévoit le ou les taux de majoration des heures supplémentaires accomplies au-delà de la durée légale ou de la durée considérée comme équivalente. Ce taux ne peut être inférieur à 10 % (...).

« Art. L. 3121-41. - Lorsque est mis en place un dispositif d'aménagement du temps de travail sur une période de référence supérieure à la semaine, les heures supplémentaires sont décomptées à l'issue de cette période de référence (qui) ne peut dépasser trois ans en cas d'accord collectif et neuf semaines en cas de décision unilatérale de l'employeur. »

« Si la période de référence est annuelle, constituent des heures supplémentaires les heures effectuées au-delà de 1 607 heures. »

« Si la période de référence est inférieure ou supérieure à un an, constituent des heures supplémentaires les heures effectuées au-delà d'une durée hebdomadaire moyenne de trente-cinq heures calculée sur la période de référence. »

« Art. L. 3121-42. - Dans les entreprises ayant mis en place un dispositif d'aménagement du temps de travail sur une période de référence supérieure à la semaine, les salariés sont informés dans un délai raisonnable de tout changement dans la répartition de leur durée de travail. »

« Art. L. 3121-43. - La mise en place d'un dispositif d'aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine par accord collectif ne constitue pas une modification du contrat de travail pour les salariés à temps complet. »

Donc, en aménageant le temps de travail, ton patron pourra te faire trimer comme un malade durant un temps, puis te faire faire moins d'heures quand il voudra, (mais faudra quand même que tu te lèves pour y aller), et le bilan sur 12 ou 9 semaines (sur sa décision unilatérale) de la moyenne des heures lui permettra, s'il reste quelques heures de dépassement, de te les payer avec 10 % de majoration.

### ■ Fériés, c'est quand il veut

Mis à part le 1er mai, les jours fériés chômés sont à la discrétion de l'employeur :

« Art. L. 3133-3-1. - Un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche définit les jours fériés chômés. »

« Art. L. 3133-3-2. - A défaut d'accord, l'employeur fixe les jours fériés chômés. »

### ■ Repos, quand il veut

Le temps de repos quotidien est soumis au bon vouloir de not' bon maître :

« Art. L. 3131-1. - Tout salarié bénéficie d'un repos quotidien d'une durée minimale de onze heures consécutives, sauf dans les cas prévus aux articles L. 3131-2 et L. 3131-3 ou en cas d'urgence, dans des conditions déterminées par décret. »

« Art. L. 3131-2. - Une convention ou un accord d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, une convention ou un accord de branche, peut déroger à la durée minimale de repos quotidien prévue à l'article L. 3131-1, dans des conditions déterminées par décret, notamment pour des activités caractérisées par la nécessité d'assurer une continuité du service ou par des périodes d'intervention fractionnées. »

« Art. L. 3131-3. - A défaut d'accord, en cas de surcroît exceptionnel d'activité, il peut être dérogé à la durée minimale de repos quotidien dans des conditions définies par décret. »

Décret, décret, décret ! De nombreuses dérogations à cette loi, et par conséquent au code du travail sont prévues. Celles-ci permettront d'aggraver encore plus les conditions de travail et de rémunération des travailleurs (ses). Il suffira aux réels dirigeants de cette planète, c'est à dire le patronat, représenté en France par le MEDEF, d'ordonner aux gérants

d'États, ces pantins qu'on appelle présidents, ministres, de publier les décrets qui leur conviennent.

Mais une loi votée, ou passée en force au moyen de l'article 49,3 de la constitution, peut être retirée avant publication du décret d'application, voire abrogée après application.

Seul le combat peut les faire reculer, seule la mobilisation des lycéens (nes), étudiants (tes), travailleurs (ses) avec ou sans emplois leur fera mettre cette loi au panier.

Il suffit ! Nous n'avons pas besoin de ces requins que sont les patrons et les dirigeants !

Cet engrenage de société mondialisée fabriquée à l'usage d'une infime minorité suffisante et arrogante, écrasant la foulitude du reste de la population, doit être stoppé !

Un monde autogéré ? Oui c'est possible !

Il faut éduquer, expliquer entre autres le piège de la société de consommation qui crée des besoins artificiels ; que la délégation de pouvoir à des mandats révocables en permanence vaud mieux que celle donnée à des élus inamovibles durant toute la durée de leur mandat ; que les grands médias aux ordres des patrons, assènent un vocabulaire permettant de rendre acceptable l'inique tel que "plan social" à la place de licenciement ; qu'une entreprise n'a pas besoin de patron, qu'elle peut être autogérée par ceux qui la font vivre ; qu'une commune peut être autogérée comme l'a démontré l'expérience de la Commune de Paris ; et, si une commune peut être autogérée, un pays, un continent, une planète peuvent être autogérées.

Une utopie ? Peut-être ! Mais cet espoir de construction d'un monde différent vaut le coup d'un combat de longue haleine.

Ils n'ont d'importance que celle qu'on leur donne et de pouvoir que celui qu'on leur laisse. ●

Yves ETPRECI75



(OS SERVEMERE M.pdf) Created: 11/21/18 09:22/16 By: Adobe Acrobat 2.0.0 (Screen Resolution: 100 PPI, Right-Reading, Color-seps, Std-cmyk) | A50:100 Scaling Percent: H: 100 W: 100 (vsi:luc) C:1/5815 M:1/5815 Y:1/580 K:1/5815 | margin: size: 0.3/3 ID: marcel:



## L'émancipation à conjuguer, l'élève comme sujet

Une histoire de la pédagogie Freinet et de ses enjeux. Les enfants ne font pas ce qu'ils veulent, mais ce qu'ils font, ils le veulent...

Présentation d'après un texte de Catherine Chabrun, rédac cheffe du *Nouvel Éducateur*, revue pédagogique du mouvement Freinet, publié par le site *Questions de classe(s)* en mars dernier.

### Fond commun de résistances et d'espérances

**E**n France, les courants pédagogiques émergent au fur et à mesure que l'école officielle se met en place : au 17<sup>e</sup> siècle, la « méthode simultanée » de Jean-Baptiste de la Salle entend regrouper les enfants par niveaux et segmenter les savoirs avec des progressions délimitées par année, des évaluations régulières... Ce qui fait déjà dire au 18<sup>e</sup> siècle au Suisse Johann Heinrich Pestalozzi « Comment enseigner à des enfants, à des élèves qui ne veulent pas de nous ? ».

La structure scolaire officielle se

renforce avec les lois de 1881-1882 de Jules Ferry qui répondent à des aspirations grandies au 19<sup>e</sup> siècle, mais leur application lève l'opposition de nombreux patrons, parfois des familles, préserver la disponibilité de cette main d'œuvre enfantine assurant les profits des uns et la survie des autres. Arme du régime républicain contre ses adversaires, l'école laïque est aussi perçue dans le prolétariat comme un moyen d'empêcher le développement des idées révolutionnaires, en inculquant aux enfants les valeurs de la classe bour-

geoise dominante.

Au début du 20<sup>e</sup> siècle, la pédagogie centre les apprentissages sur des textes considérés comme sacrés, appris par cœur. Intangibles, les méthodes s'appuient sur l'autorité indiscutable du maître et sur celle du manuel. L'espace et le temps scolaire sont réglementés par une discipline rigoureuse. Les pédagogues de l'éducation nouvelle dénoncent vigoureusement ce dogmatisme. Mais par quoi remplacer les méthodes officielles ? En 1926, dans son ouvrage « *L'imprimerie à l'école* »,



Dans le bureau de la coopérative à Saint-Paul

Célestin Freinet indique qu'il a « jeté par-dessus bord tous les manuels de sa classe ».

Au 20<sup>e</sup> siècle, les pédagogues de l'éducation nouvelle comprennent que ce système pédagogique traditionnel ne fonctionne pas et surtout que si un ou des enfants ne s'adaptent pas, c'est bien le système qui est inefficace. L'espérance, l'utopie portent les mouvements pédagogiques guidés par de grands principes, certes avec parfois des nuances, car engagés chacun différemment dans les politiques éducatives de leurs temps,

Mais on retrouve chez tous ce postulat irréductible : l'engagement de l'élève comme sujet. Mais également qu'instituer l'élève n'abolit pas l'enfant, que l'enfant est un sujet qui ne peut être absent de l'école pour qu'elle fonctionne mieux !

### ■ Démarré dans la misère des classes

Freinet expérimente et théorise dans le cadre des classes ordinaires de l'enseignement public.

Son abondante production pédagogique est inspirée par son expérience d'instituteur.



Dans l'introduction de « Naissance d'une pédagogie populaire », l'ouvrage d'Élise Freinet qui retrace leur aventure, Freinet décrit leurs conditions communes de pionniers : « Nous avons démarré dans la misère de nos classes, avec des directeurs et des collègues qui nous tenaient souvent pour fous et illuminés quand ils nous voyaient brûler ostensiblement tout ce

*qu'ils adoraient, avec des inspecteurs qui se demandaient – et un peu avec raison, reconnaissons-le – s'ils avaient le droit de nous laisser faire « nos folies » dans nos classes publiques, avec des parents qui n'avaient pas même idée que l'école puisse être critiquée et améliorée, et qui tenaient pour suspects toutes nos nouveautés. » Il invente des pratiques et les fait vivre dans sa classe, d'abord*

## Une école populaire

Les principes pédagogiques qui ont guidé Freinet se situent dans le grand courant de l'école socialiste de l'époque, avec notamment quatre caractéristiques :

1. La nécessité d'élever le niveau intellectuel des travailleurs du peuple, de leur faire acquérir des connaissances scientifiques et les derniers acquis de la civilisation, en s'appropriant et en adaptant toutes les innovations pédagogiques et les apports des technologies nouvelles.

2. La liaison entre les apprentissages scolaires et les activités concrètes dont les élèves perçoivent l'utilité et le sens.

3. L'ouverture de l'école sur le milieu social et économique.

4. La nécessité de l'auto-organisation des élèves face à un collectif d'enseignants et la possibilité, pour eux, de participer réellement aux décisions concernant le travail et l'organisation de l'école.

à l'école de Bar-sur-Loup en 1920, puis celle de Saint-Paul de Vence jusqu'en 1934 où il quittera l'éducation nationale après une vaste cabale de notables conservateurs du village. Il démissionne alors et crée en 1935 une école privée et laïque à Vence qui accueille des enfants du peuple puis des petits réfugiés pendant la guerre d'Espagne. Cette école devient école expérimentale en 1964 et est reconnue par le ministère de l'Éducation nationale en 1992, sous Jospin.

Mais qu'est-ce qui a conduit Freinet au refus des pratiques pédagogiques de son époque ? Pourquoi ce jeune instituteur, perdu dans un petit village, s'est-il intéressé aux expériences novatrices de l'éducation nouvelle ?

### ■ Bonne impression

L'idée fondatrice de la pédagogie Freinet, c'est l'imprimerie à l'école : journal, travail en équipe correspondance, textes libres, bibliothèque documentaire, livres de vie. La vie coopérative et éducative, sur le terrain des connaissances et des relations dans les groupes de travail, terrain social et politique (le Conseil dans la classe), est aussi la véritable organisation sociale de la classe

Le matérialisme pédagogique transforme le climat de la classe (outils et techniques).

Au refus des savoirs réduits à des utilités scolaires étreignées, s'associe l'apprentissage direct, le plus possible par immersion : « C'est en forgeant qu'on devient forgeron ».

Le tâtonnement expérimental, les essais et erreurs, sont liés à une personnalisation des apprentissages : l'enfant est auteur, organisateur, conducteur de ses propres recherches. Il a un contrat de travail, des fichiers autocorrectifs. La libre expression permet d'exprimer sentiments, émotions, impressions, réflexions, doutes, avec les supports de la parole, l'écriture, la musique, la peinture, le théâtre...



### ■ Des techniques, pas des méthodes

Célestin Freinet refuse qu'on le place au même rang que les créateurs de systèmes pédagogiques (comme Decroly, Montessori, Cousinet...). Il craint que le mythe de la personne et des techniques pédagogiques figées entraîne la sclérose de la pédagogie Freinet. C'est comme si, au lieu d'être un moyen d'expression libre, l'imprimerie à l'école devenait la technique centrale de la pédagogie, les maîtres risquant de s'enfermer dans une voie unique et étroite, et de prendre la technique à la place de l'activité de l'esprit qui doit s'en servir.

Mais Freinet a toujours rendu hommage aux expériences des pédagogues novateurs qui l'ont précédé et il ne manquera pas de le rappeler aux membres de son mouvement.

Dans L'Éducateur n° 11, du 1er mars 1946, il écrit un article intitulé « La place de notre mouvement dans le processus pédagogique historique national et international » : « Nous sommes un mouvement pédagogique, complexe et divers comme la vie, qui doit être et sera chaque année en progrès sur les réalisations de l'année précédente ; un mouvement qui crée ses méthodes, ses techniques et ses outils lorsque c'est nécessaire ; qui se saisit des méthodes et du matériel existant

*lorsqu'il le peut, les adoptant purement et simplement parfois, les perfectionnant la plupart du temps, technologiquement, techniquement et pédagogiquement pour les mettre au service de nos buts d'éducation libératrice [...] ? Il faut que vous appreniez à connaître ces chemins, que vous vous familiarisiez avec les techniques qui ont présidé à leur construction, avec des ouvriers qui s'y sont dépensés avec la même bonne volonté que nous apportons à notre tour à la continuation de leur œuvre. »*

### ■ Pour les enfants du peuple

Autour de son projet, l'école populaire, Freinet rassemble aussi au-delà des partis et des syndicats, des instituteurs et des institutrices décidés à trouver des solutions aux problèmes et difficultés rencontrés par les enfants des couches populaires à l'école, difficultés liées directement aux effets du capitalisme sur leur vie (exploitation et conséquences désastreuses de la misère). C'est une coopérative d'éducateurs-trices qu'il fonde, il ne perd jamais de vue que la libération de l'enfant n'est que l'un des aspects de la libération humaine. Plus que les groupements d'éducation nouvelle officiels, qui s'appuient trop sur des expériences réalisées en milieu bourgeois, avec parfois des moyens financiers ex-

traordinaires, le mouvement Freinet est soucieux de rechercher dans quelle mesure et par quels moyens une pédagogie peut obtenir des résultats dans les milieux populaires.

Il rappelle sans cesse à ses militant-e-s le point de vue de l'organisation sociale en posant les questions essentielles : dans quelle mesure et par quels moyens précis, par quelle pédagogie, quelles techniques, l'éducation peut-elle hâter la venue d'un monde nouveau dans lequel l'organisation sociale, aussi bien que l'or-







ganisation scolaire, répondront aux besoins pédagogiques de la masse des enfants de même qu'aux nécessités vitales du peuple ?

Matérialiste, Freinet demande aussi quelles transformations sont possibles, locaux, matériel et techniques, pour réaliser les rêves généraux des pédagogues.

### ■ Fondation de l'ICEM

Quelles sont les bases matérielles, les normes de travail qui assurent la libération des enfants et qui exalteront leurs possibilités vitales, artistiques et sociales ? En 1947, Freinet fonde l'Institut Coopératif de l'École moderne, l'ICEM. Il choisit l'expression « école moderne » de Francisco Ferrer et non « école nouvelle » pour éviter toute équivoque avec la conception intellectualiste, scolastique et verbale de l'éducation nouvelle et se différencier des

### ■ Autres voies et emprunts

Les pédagogues comme Célestin Freinet qui ont expérimenté, inventé et pratiqué dans le système éducatif ont vu des réseaux de professionnels émerger avec eux. Ces réseaux ont été à l'origine des mouvements pédagogiques tels que l'ICEM, le GFEN (Groupe français d'éducation nouvelle), l'AFL (Association française pour la lecture) toujours bien vivants, même si leurs moyens se réduisent d'année en année. Leurs militant-e-s travaillent dans l'école publique et s'adressent à tous les enfants. On peut parler de mouvements pédagogiques populaires.

D'autres ont choisi et choisissent encore de créer des écoles privées pour pouvoir mettre en pratiques leurs méthodes : les écoles Montessori, l'école de la Source à Meudon, des écoles parallèles, des écoles d'éducation nouvelle... mais elles



« méthodes nouvelles », « méthodes actives » parfois reprises par l'institution et qui pour lui empêchent le vrai progrès pédagogique.

ne touchent guère les couches populaires.

Depuis le début du 20e siècle, éducateurs-trices et enseignant-e-s



constatent encore et toujours en ce début de 21e siècle que le système pédagogique traditionnel ne fonctionne pas et surtout que si un ou des enfants ne s'adaptent pas, c'est bien le système qui est inefficace.

Les réformes successives ont intégré quelques-uns des principes portés par les courants pédagogiques de l'éducation nouvelle dans les programmes, les lois d'orientation... Une classe verra les enfants travailler sur des projets, tenir compte de leurs intérêts, en activités, en débat, travaillant en groupes, sortant pour faire des enquêtes, utilisant des fichiers de travail individuel, confrontés à des situations problèmes, etc. Mais le plus souvent, ces principes sont réduits à des techniques isolées hors d'un système et d'une cohérence pédagogique globale.

### ■ Une pédagogie en mouvement

La pédagogie Freinet est aujourd'hui toujours un mouvement pédagogique et ne s'est pas figée comme méthode. Elle est partie prenante de l'école publique et laïque et s'adresse ainsi à tous les enfants du peuple. C'est une pédagogie populaire, coopérative, libératrice, émancipatrice qui vise l'accès aux savoirs pour tous, sans restriction ni concession d'ambition.

La production pédagogique de l'ICEM se situe toujours sur les deux plans : pratique et théorique

L'institut coopératif de l'école moderne travaille toujours aux transformations à faire subir aux locaux, matériels, techniques. Et il propose les bases matérielles, les normes de travail qui assurent la libération des enfants. La réflexion pédagogique continue.

Au cœur des méthodes naturelles d'apprentissage portées par Freinet, l'« enfant-auteur » est un concept que l'ICEM développe aujourd'hui, qui projette celui d'« adulte-auteur », une espérance pour une autre société. Un monde nouveau comme le souhaitaient tant les fondateurs de l'éducation nouvelle.●

## Aperçu d'autogestion lycéenne

Le lycée expérimental de Saint-Nazaire, 35 ans d'autogestion, ou plutôt de cogestion équipe éducative-potaches.



### S'émanciper de l'État,

La rencontre entre la CNT et le LXP étant intitulée « L'école, dans ou en-dehors/ Construire des espaces d'émancipation avec ou sans les cadres étatiques », la question de la sécession a été abordée. « Le LXP refuse le filtre social établi par le choix d'un statut privé, comme les écoles Montessori ou Steiner. Conséquence : moins de budget, plus compliqué pour organiser des voyages. » Au printemps dernier, un petit groupe est par exemple allé à Athènes, dans le quartier Exarchia. « S'inscrire dans le paysage de l'Éducation nationale, c'est pour la majorité des MEE (Membres de l'Équipe Éducative), un gage démocratique. » Autre inconvénient d'un lycée privé, le poids des parents qui financent. « Au LXP, il n'y a que deux collectifs, les MEE et les élèves. Et on travaille avec les élèves, pour favoriser leur autonomie. Si c'était associatif, on voit mal comment on pourrait dire à leurs parents : « OK, vous payez, mais vous n'intervenez pas dans le fonctionnement du lycée... »

À Nantes, en mai dernier,

une rencontre avec des élèves et des profs du lycée expérimental de Saint-Nazaire, trente-cinq ans d'autogestion au compteur.

Dans ce bahut public fondé en 1981 sur une initiative de Gaby Cohn-Bendit (le frère de, depuis parti en retraite), les 19 profs sont des MEE, « membres de l'équipe éducative ». Les nouveaux MEE sont cooptés par l'équipe en place : « Il est arrivé que la personne cooptée pour une matière fasse tout à fait autre chose. On suit en ça les préceptes du « maître ignorant » de Jacques Rancière... » L'établissement accueille autour de 150 élèves, avec un budget de 150 000 euros par an (hors salaires), dont 65% paye le loyer de l'immeuble. Il dépend d'un lycée de rattachement et donc de son proviseur. Pas évident pour une structure sans chef, qui a besoin d'un ordre de mission de ce big boss externalisé pour une sortie avec le camion du lycée. Depuis le changement de ce proviseur de rattachement, c'est niet.

### ■ Se lever, laver les chiottes

« Pas de notation, on essaie l'autoévaluation, la co-évaluation, on fait ensemble les bilans des ateliers, des activités ». Les groupes s'y forment sans tenir compte des classes d'âge. Les terminales peuvent choisir de ne pas passer le bac (dilemme : étudier Descartes ou aller aux manifs ?), préférant mener un projet perso, professionnel, devenir charpentier. Le

principe : une « non hiérarchie des savoirs, professionnels ou pas », en liant l'individuel et les contraintes collectives : « On n'est pas obligé de se lever le matin pour venir au lycée, ni de laver les chiottes. Le sentiment de l'intérêt collectif doit se substituer à la contrainte scolaire classique. Seuls interdits, le deal et les violences dans l'enceinte du bâtiment », seuls motifs possibles d'exclusion. Mais des élèves qui ne sentiraient pas à leur place peuvent décider, après discussion, de leur « désinscription volontaire ».

### ■ Le refus de la bulle

Question d'une enseignante dans le privé, lors de la discussion menée par les élèves du LXP : « Avez-vous des ateliers de résolution ou de prévention de conflits ? » Ni les élèves ni les MEE n'ont souvenir de conflit nécessitant de telles mesures : « Certain-es peuvent faire du théâtre forum, par exemple face au harcèlement de rue. Mais pas à l'intérieur du lycée qui n'entend pas constituer une petite bulle. La meilleure réponse est l'absence de hiérarchie, donc moins d'autoritarisme, de violences... »

### ■ « On discute tout le temps »

En désorganisant les activités en groupe, jusqu'à les rendre impossibles, l'absentéisme pénalise les élèves présents. « Si on s'engage à participer à un atelier et si on n'y va



pas, il ne peut pas se tenir. Pas super pour ceux qui sont venus pour rien, dit Johann. Mais pas besoin d'excuse comme « Mon chien a mangé ma copine ». On ne demande à personne de se justifier. Il faut s'auto-assumer... ». Selon un MEE, la solution, c'est la discussion : « On est très questionnant, sur la concordance des paroles et des actes. Mais sans avoir le même rapport au temps que dans une structure classique ». La discussion sur le choix d'un graphisme pour peindre une fresque dans la cafétéria aura duré un an. Pour finir par adopter un dénominateur commun minimaliste : peinture noire unie...

### ■ Sélection socio culturelle

Les élèves reconnaissent en rigolant : le profil courant c'est « parents profs, ou anars, ou les deux », et de classes moyennes. Il n'y a pas d'internat : ça fait déjà une sélection par les moyens dont doit disposer la famille pour payer un loyer d'un appart, même en colocation, à part pour les familles sur place, à Saint Nazaire qui peuvent s'éviter cette dépense. Avec des exceptions : « Dans ma famille, on est au ras de la moquette, avec les minima sociaux et je ne suis pas de St-Naz », note une élève. Mais le principal obstacle est culturel : « Lors d'une visite avec de familles populaires, on a bien senti que la préoccupation, c'était le taux de réussite au bac, et surtout d'assurer un emploi à son enfant. Pas trop le problème au LXP... », dit Aymeric.

### ■ Tâche de faire tes tâches

Les groupes de base (20 à 30 élèves + un MEE) tournent pour prendre en charge les tâches, se-

crétariat administratif, cafétéria, ménage du bâtiment souvent résumé à « chiottes à laver », cuisine... « On apprend à faire la cuisine, mais aussi à écouter, à se forger un avis, à prendre confiance, à pouvoir parler devant des gens, à s'organiser, en gros à fonctionner avec les autres », dit un élève de terminale. « Les MEE nous apprennent aussi à apprendre, et on apprend seuls certaines choses. » ●

Nicolas, Intercor Nantes

Plus d'infos : <http://lycee-experimental.org/>

### L'avenir incertain

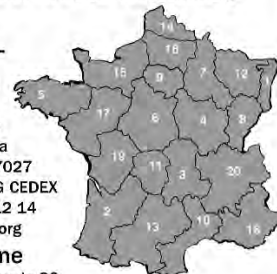
Outre les convergences sur l'autogestion pratique ou l'émancipation, cette réunion assumait le besoin pour le LXP de nouer des alliances politiques et des liens pratiques, dans une période où le lycée peut se trouver en difficulté (nouveau proviseur du lycée de rattachement qui se montre moins conciliant, bâtiment appartenant à la communauté de communes à l'avenir incertain alors que la Région, responsable des lycées, fait la sourde oreille aux demandes).

Là où tu vis  
la CNT lutte

Vous trouverez sur le site Internet [www.cnt-f.org](http://www.cnt-f.org) toutes les coordonnées pour contacter un syndicat par branche ou par section géographique. Voici les adresses par régions.

### Bureau confédéral

5, place des charrons 57000 Metz  
06 52 17 93 54 mél : [cnt@cnt-f.org](mailto:cnt@cnt-f.org)



#### 1 Alsace

Union régionale CNT c/o Lucha y Fiesta  
BP 30017 67027 STRASBOURG CEDEX  
1 09 52 91 12 14  
[alsace@cnt-f.org](mailto:alsace@cnt-f.org)

#### 2 Aquitaine

Syndicats Gironde 36, rue Sanche-de-Pomiers, 33000 Bordeaux  
06 95 52 69 71  
[ui33@cnt-f.org](mailto:ui33@cnt-f.org)  
Syndicats régionaux PTT Aquitaine, BP 80099, 33704 Mérignac  
Culture Aquitaine 36, rue Sanche-de-pomiers, 33000 Bordeaux

#### 3 Auvergne

Union locale CNT  
Salle Poly, place Poly, 63100 Clermont-Ferrand

#### 4 Bourgogne

Syndicat Intercorporatif CNT de Saône-et-Loire  
BP 3, 71290 Cuisery  
[interco71@cnt-f.org](mailto:interco71@cnt-f.org)  
06 01 22 17 94  
Syndicats CNT Nièvre  
BP 25, 58018 Nevers-Courils  
Syndicats CNT Dijon BP 392, 21011 Dijon

#### 5 Bretagne et Pays de la Loire

Union régionale CNT  
BP 30423, 35004 Rennes CEDEX  
06 34 98 30 72  
[bretagne@cnt-f.org](mailto:bretagne@cnt-f.org)

#### 6 Centre

259, rue de Bourgogne, 45000 Orléans  
[interco.45@cnt-f.org](mailto:interco.45@cnt-f.org)

#### 7 Champagne-Ardennes

Syndicats CNT Mame BP 90009, 51201 Épernay CEDEX

#### 8 Franche-Comté

Syndicats CNT Doubs c/o CESL, BP 121, 25014 Besançon CEDEX  
[cnt-doubs@cnt-f.org](mailto:cnt-doubs@cnt-f.org)  
Syndicat intercorporatif CNT Jura BP 98, 39140 Bletterans cedex

#### 9 Île-de-France

Union régionale CNT  
33, rue des Vignoles, 75020 Paris  
01 43 72 95 34  
[br.rp@cnt-f.org](mailto:br.rp@cnt-f.org)

#### 10 Languedoc Roussillon

Union régionale CNT  
BP 90256, 6 rue d'Arnal 30000 Nîmes  
[ur.lr@cnt-f.org](mailto:ur.lr@cnt-f.org)

#### 11 Limousin

Union locale Limousin 6, rue de Gorre, 87000 Limoges,  
[cnt87@cnt-f.org](mailto:cnt87@cnt-f.org)

#### 12 Lorraine

Union régionale CNT  
[ur.lorraine@cnt-f.org](mailto:ur.lorraine@cnt-f.org)  
UD CNT Moselle 5, place des Charrons, 57000 Metz  
[ud57@cnt-f.org](mailto:ud57@cnt-f.org)

#### 13 Midi-Pyrénées

Union régionale CNT  
18, av. de la Gloire, 31 500 Toulouse  
Té 09 52 58 35 90

#### 14 Nord Pas-de-Calais Picardie

Union régionale CNT 32, rue d'Arras, 59000 Lille  
03 20 56 96 10  
[ur59-62@cnt-f.org](mailto:ur59-62@cnt-f.org)

#### 15 Normandie

Syndicats CNT Calvados BP 02, 14460 Colombelles Syndicats CNT Seine-Maritime BP 411, 76057 Le Havre CEDEX Syndicat CNT Eure  
[interco27@cnt-f.org](mailto:interco27@cnt-f.org)

#### 16 PACA

CNT-STICS 13 c/o 1000 bâbords 61, rue Consolat 13001 Marseille

#### 17 Pays la Loire

voir Bretagne

#### 18 Picardie

Voir avec Nord Pas-de-Calais

#### 19 Poitou-Charentes

Union régionale CNT  
20, rue Blaise-Pascal, 86000 Poitiers  
05 49 88 34 08

#### 20 Rhône-Alpes

Union régionale CNT  
44, rue Burdeau 69001 Lyon



## Le désengagement de gauche

Le département du Gard ne garde pas ses Missions locales jeunes.

Le 18 juillet dernier, grosse réunion avec les présidents, directeurs, et financeurs des Missions locales jeunes (État, Europe, Région, agglos, villes) pour ne finalement rien annoncer ! Scandaleuse mascarade, alors qu'il y a quelques semaines, Denis Bouad, le président « socialiste » du conseil départemental expliquait dans la presse locale à propos des Missions locales jeunes : « Je ne vais pas les laisser mourir comme ça. »

### ■ La gauche droit dans ses bottes

Malgré une mobilisation intersyndicale unitaire, sans faille, un rassemblement de plus de 120 personnes le 24 juin, une pétition de 800 signataires, l'équipe PS-Front de gauche est restée droit dans ses bottes, confirmant son désengagement annoncé initialement en mai, sacrifiant l'action sociale en faveur des jeunes en difficulté.

Pour l'intersyndicale, au-delà de la dramatique suppression annoncée des postes, ce retrait brutal orchestré par une majorité de « gauche » ne manquera pas de faire un précédent dans la nouvelle grande Région et ailleurs.

À force de toujours plus de régression sociale, personne ne s'étonnera donc demain des dérives dramatiques de la « délinquance de survie » et de ses récupérations par des groupes extrémistes.

Le département du Gard tentera de se réfugier derrière l'action de ses propres services, déjà fortement soumis à un régime de rigueur, de réductions drastiques d'effectifs, et à un saupoudrage inefficace des missions.

Nous, organisations syndicales de salarié-es, acteurs et actrices ou non de l'action sociale et de l'insertion, restons mobilisé-es contre les politiques d'austérité et de destruction

# TRES FRENTES DE LUCHA



### FRENTE DE GUERRA

Los obreros, con las armas en la mano, convertidos en ejército popular potente y disciplinado, baten al fascismo nacionale internacional. ¡Luchad con energía, con decisión, con indomable voluntad de vencer! De nuestra lucha y de nuestra victoria dependen la paz y la libertad del mundo.

### FRENTE DE TRABAJO

En las fábricas, en las minas, en los campos, en los talleres, el proletariado organizado trabaja para asegurar el triunfo de los combatientes y las conquistas económicas del movimiento liberador. ¡Trabajad con té, con ferreo, con entusiasmo, sin contar las horas que se dan para la guerra y para la revolución!

### FRENTE DE CULTURA

Junto a las trincheras, en las que los hombres dan su vida por la revolución; junto al frente del trabajo, donde los productores estructuran la nueva sociedad, ved los libros, las escuelas, la perspectiva ilimitada del saber humano puesta al alcance de todos los cerebros. ¡beed, estudiad, cultivad vuestras mentes, preparad vuestras almas, capacitaos para realizar la gran obra transformadora de nuestra revolución, que inaugura una nueva era en el mundo!



# C.N.T.

des droits qui portent gravement atteinte aux solidarités et à un tissu social déjà si fragilisé.

De la crise de 2008 aux Panama Papers, nous refusons encore et toujours, ici ou ailleurs, de payer LEUR crise! ●

D'après le tract du 16 juillet 2016 de l'intersyndicale (CNT 30, CNT Fédération santé social, UD Solidaires 30, SUD santé-sociaux 30-48, SUD-SIFP Territoriaux du Gard, SUD Département, UL CGT Nîmes, CGT Mission locale Languedoc-Roussillon, CGT Département, FSU 30)

#### Directrice de la publication

Marie-Pierre Aiello  
CPPAP N° 0618S06521 TGI N° 97/93

#### Rédaction

combat.syndicaliste@cnt-f.org  
CS c/o CNT Stics 13 c/o 1 000 Bâbords  
61, rue Consolat 13001 Marseille

#### Administration

cs-administration@cnt-f.org  
CS c/o CNT 33, rue des Vignoles 75020 Paris

#### Abonnements

cs-administration@cnt-f.org  
Voir le coupon dans votre journal  
Impression sur papier certifié PEFC

#### Imprimerie Étoile

Za Sainte Anne 61190 Tourouvre

Le Combat syndicaliste sort en début de mois. Les tâches amenant le Combat syndicaliste dans votre boîte aux lettres sont effectuées par des syndiqué-es après leurs journées de travail. Toutes vos idées d'articles sont les bienvenues. Le bouclage se faisant aux environs du 15, il est important que vos articles arrivent à la rédaction quelques jours avant, le plus tôt possible, cela évite le stress. Merci à tou.tes !



le front populaire  
c'est bien celui qui  
a laissé crever le  
frente popular?

y'avait pas  
google traduction  
de ce temps-là



## La suite giménologique

80 ans après, deux livres donnent la parole aux anarchistes de la révolution sociale espagnole.



**Les fils de la nuit**  
souvenirs de la guerre d'Espagne  
A. Gimenez et  
les Giménologues  
éd Libertalia

**¡ A Zaragoza  
o al Charco !**  
Aragon 1936-1938  
éd Les Giménologues-  
L'insomniaque



En 2004, quelques libertaires envisagent de publier le tapuscrit des souvenirs d'Antonio Gimenez – Bruno Salvadori de son vrai nom –, Italien exilé à Marseille, engagé fin juillet 1936 sur le front d'Aragon dans le très peu connu Groupe international de la colonne Durruti. L'intérêt passionné suscité par la richesse exceptionnelle du récit de Gimenez a fait naître l'entreprise collective – les Giménologues – qui aboutit deux ans plus tard à la parution chez L'Insomniaque des *Fils de la nuit* – *Souvenirs de la guerre d'Espagne*, accompagnés d'un appareil de notes conséquent.

Traduite en italien et en espagnol, cette édition a donné lieu à des rencontres avec des rescapés de cette épopée. Une nouvelle édition revue et enrichie vient de paraître chez Libertalia, préfacée par l'historien François Godicheau. Un nouvel ouvrage vient de voir le jour à L'Insomniaque : *¡ A Zaragoza o al charco ! Aragon 1936-1938. Récit de protagonistes libertaires*.

Ce deuxième bouquin se penche cette fois sur le vécu des miliciens et militiennes combattant les troupes franquistes au sud de l'Ebre, face à Belchite, au sein de la colonne An-

tonio Ortiz, anar au parcours bien moins connu que celui de Durruti.

Fidèles à notre méthode – redonner la parole aux témoins tout en reliant questions singulières et questions collectives – nous rassemblons

rentino Galván, membre du Conseil d'Aragon ; Petra Gracia, jeune libertaire de Saragosse (et future mère du théoricien anarchiste Tomás Ibáñez) ; Emilio Marco, milicien de la colonne Ortiz ; Hélios, fils de Juan



dans ce deuxième ouvrage les témoignages d'ouvriers et de paysans – ou de leurs enfants – engagés corps et âmes dans une existence enfin digne d'être vécue : Engracia, fille de Flo-

Peñalver, centurion d'Emilio ; Isidro Benet, milicien de la colonne Durruti et son fils César ; Antoine, fils de Manolo Valiña, homme d'action de la CNT-FAI.



Leurs récits forment la matrice chronologique et événementielle, développée et recoupée à partir de documents puisés dans les centres d'archives (Institut International d'Histoire Sociale d'Amsterdam, Archivo Histórico Nacional de Salamanca, archives policières et judiciaires), dans la presse des années 30 (La Vanguardia, Solidaridad Obrera...), dans les écrits d'auteurs libertaires (Abel Paz, Louis Mercier-Vega, Ramon Rufat, Gaston Leval, Vernon Richards...), et dans ceux d'historiens sérieux tels Burnett Bolloten, François Godicheau et Chris Ealham.

Pour dégager toujours plus cette histoire de la chape de plomb qui



s'est abattue sur elle, nous revenons en fin d'ouvrage sur deux questions essentielles : la mise en pratique du sueño igualitario [le rêve égalitaire] en Aragon, et la violence révolution-

naire, objet d'une polémique toujours actuelle en Catalogne, incriminant tout particulièrement de jeunes anarchistes jetés en prison.

Dans la partie de l'Aragon restée républicaine, les structures étatiques disparurent d'emblée et presque partout se constituèrent des comités antifascistes ou révolutionnaires, les décisions étant prises en assemblée générale. Une fois les récoltes terminées et distribuées équitablement à toute la population, la mise en route du communisme libertaire se concrétisa sous des formes et à des degrés variant d'un village à l'autre, à partir de la formule « à chacun selon ses besoins » et non plus « selon son travail ». Pour en finir avec les rapports sociaux capitalistes, salariat et propriété privée ont été abolis, terres et travail mis en commun, des équipements collectifs ont été aménagés, etc.

Les militants locaux les plus radicaux, des miliciens des colonnes ou autres groupes armés intervinrent dans ce processus. On en vient par là à la question de la violence spécifique imputée aux anarchistes durant cette période. Sans rien occulter des faits avérés, notre analyse tente de mettre en lumière l'ensemble complexe des causes, contextes et réalités permet-

tant d'évaluer de façon plus fiable et moins tendancieuse les « atrocités » attribuées aux libertaires, en rappelant par exemple que la première mesure adoptée par le Conseil d'Aragon en octobre 1936 visait à en finir avec les justiciers autoproclamés.

Le succès de la conférence publique organisée en 2009 par les Giménologues à Pina de Ebro, ancien poste avancé de la colonne Durruti, indique combien cette histoire reste vivante.

En même temps que les dépouilles de dizaines de milliers de « disparus » sont exhumées des fosses communes, la parole des témoins directs s'est libérée.

Maintenant qu'ils ont quasiment tous disparu, cet ouvrage leur rend un vibrant hommage. ●

*Les Giménologues, juillet 2016*  
<http://gimenologues.org/>

Emission de Radio libertaire, 22 mai 2016 :  
<http://gimenologues.org/spip.php?article664>  
Commandes : Vincent Roulet, 22 rue du Guet, 38740 Valbonnais; 06 88 91 85 79, <hipparchia@libertysurf.f

**Vendredi 23 septembre 2016**  
**au Centre Ascaso Durruti,**  
6, rue Henri-René 34000 Montpellier  
à 18h30 projection de photos,  
pause grignotte  
et reprise à 20h30.

## Kanaky

# 3000 personnes manifestent à l'appel de l'USTKE pour l'égalité

Le mercredi 3 août, l'Union Syndicale des Travailleurs kanaks et des Exploités appelait à une grève générale afin d'exiger des institutions et du patronat un engagement réel pour le rééquilibrage de l'emploi local. En clair, il s'agissait de remettre en avant une revendication historique du syndicat indépendantiste kanak : l'accès des jeunes Kanaks à l'emploi et aux postes de responsabilité dont ils sont souvent écartés par le pouvoir néocolonial et ses relais patronaux.



### ■ Les « Accords » entre l'État français et la Kanaky, toujours dans l'impasse.

**A** lors même que cette question était centrale dans les Accords de Matignon-Oudinot signés en 1988 (dont l'USTKE était signataire) et qui mettaient fin à plusieurs années d'affrontement armé, l'USTKE dresse un bilan très négatif des différents dispositifs mis en place depuis. En effet, l'objectif premier de ces Accords était la tenue d'un référendum d'autodétermination qui se tiendrait, enfin, en 2018. Ils devaient également permettre la construction d'un pays où les Kanaks occuperaient la place qui leur revient dans la vie économique.

Lors de son XVème Congrès de décembre 2015, auquel participait la CNT, l'USTKE adoptait une motion rappelant la réalité de la situation économique des Kanaks, près de 30 ans après la signature des Accords : 77 % des travailleurs kanaks sont ouvriers ou employés contre 58 % pour les autres natifs de Kanaky, 9 % des Kanaks sont titu-

lares d'un diplôme d'études supérieures contre 23 % des autres natifs. Le chômage et la précarité touchent davantage les jeunes kanaks que les autres habitants du territoire : 35 % pour les Kanaks vivant en tribu, 20 % pour les autres, contre 5 % pour les autres natifs. De plus, sur une population active estimée à 80 000 personnes, environ 17 000 emplois sont occupés par des nouveaux arrivants, majoritairement à des fonctions d'encadrement et de direction. La colonisation de peuplement, théorisée en son temps par le premier ministre français Pierre Messmer, se poursuit.

Ceux des Kanaks parvenant, malgré les difficultés, à suivre des études supérieures et à obtenir des diplômes doivent ensuite surpasser les obstacles du néocolonialisme pour accéder à des postes correspondant à leur qualification.

### ■ La mobilisation du peuple kanak continue

À la lecture de ces chiffres, la nécessité de réussir cette mobilisation était claire et l'USTKE s'est satisfaite

de la participation à cette journée. Pour autant, il ne s'agit pas là d'une fin en soi et elle devra être suivie de résultats rapidement. C'est pourquoi l'USTKE avait décidé de marquer quatre arrêts sur le parcours, devant le Medef, le gouvernement local, le congrès local ainsi que le Haut-commissariat, représentation de l'État en Kanaky. En exigeant d'eux, à chaque fois, la concrétisation de leurs discours en faveur de l'emploi des Kanaks et de leur accès aux postes de responsabilité.

André Forest, président de l'USTKE, a tenu à rappeler que cette mobilisation et cette revendication n'étaient en rien un repli communautaire ou une démarche de victimisation, mais avait bien pour objectif de permettre aux travailleurs kanaks de vivre dignement sur leur terre.

D'autres mobilisations et actions seront menées car il est certain que la construction de la Kanaky de demain ne pourra se faire sans le peuple kanak. ●

*Secrétariat international de la CNT*

## Turquie

## Histoire de la résistance des travailleurs.euses contre la casse des syndicats à Avon (Turquie)

Avon, l'entreprise de cosmétique mondiale, a un entrepôt à Istanbul, situé dans la zone industrielle de Gebze. Avec plus de 200 travailleurs.euses, cet entrepôt tient un rôle important au sein du réseau de distribution d'Avon en Turquie. Il y a deux types de travailleurs.euses : certains.es d'entre eux.elles (44 travailleurs.euses) sont engagés.es directement par l'entreprise Avon et ils.elles sont supposés.es prendre part aux activités principales. Le reste des employés.es (180 travailleurs.euses) sont supposés faire les tâches auxiliaires, et sont engagés.es par une entreprise de sous-traitance. Depuis le 28 décembre 2015, Klüh, l'entreprise allemande multi-services, y opère en tant qu'entreprise de sous-traitance officielle.

Déjà avant l'intervention de Klüh, les travailleurs.euses avaient de quoi se plaindre sérieusement des conditions de travail défavorables : problème de la répartition des activités principales et des tâches auxiliaires, heures supplémentaires obligatoires, violations des lois sur la santé et la sécurité au travail, une politique de rémunération basse.

En plus, le nouveau sous-traitant, Klüh, pousse les travailleurs.euses à signer un nouveau contrat qui pourrait mener à des retours en arrière pour les droits personnels des employés.es. Environ 80 travailleurs.euses ayant refusés.es de signer ce nouveau contrat ont été exposés.es à un rude harcèlement de Klüh. Suite à ces événements, les travailleurs.euses ont commencé à s'organiser en syndicat. Le 19 mai 2016,



### Comment soutenir les travailleurs.euses d'Avon en Turquie ?

Actuellement, il n'y a pas de solution pour les travailleurs.euses de l'entrepôt Avon en Turquie. Si vous voulez soutenir travailleurs.euses, vous pouvez diffuser cette information à vos organisations, syndicats, et toutes les personnes que vous connaissez, afin qu'ils la partagent, envoyer des courriels, et utiliser les médias sociaux pour inviter les responsables cosmétiques Avon, la PDG Sheri McCoy (sheri.mccoy@avon.com) et la directrice générale Angela Cretu (angela.cretu@avon.com) à respecter la liberté d'association, à réembaucher les travailleurs.euses licenciés.es et à reconnaître le syndicat DGD-Sen au sein de l'entrepôt Avon du site de Gebze. Suivre le syndicat @DGdSEN sur les réseaux sociaux (<https://twitter.com/DGdSEN> et <https://www.facebook.com/DgdSEN>) et partager leurs publications. Ou encore envoyer des messages de soutien aux travailleurs.euses de l'entrepôt Avon qui sont en train de lutter pour leurs droits.

**Enlève ton rouge à lèvres, hausse le ton!**

**Consommateurs.rices d'Avon : les produits que vous consommez sont issus d'une hideuse exploitation du travail des femmes!**

**Le maquillage Avon n'est pas aussi résistant que #ResistanceAtAvon!**



Down with the  
subcontractor system!  
Reemploy those whom you fired!  
Acknowledge the labor union!



#ResistanceInAvon!

« Avon ne veut pas donner de pouvoir aux femmes ».

#### ■ Dans le monde entier, Avon est contre les syndicats

Excès de travail en dehors des heures légales, conditions de travail difficiles et malsaines, maladies professionnelles au niveau des articulations du dos, de la nuque et des poignets, harcèlement, intimidation... Les travail-

leurs-euses continuent de travailler pour le salaire minimum en dépit de leur degré d'ancienneté, même de plus de dix ans... Des personnes vivent sous la pression permanente des heures supplémentaires, dans l'incapacité de libérer du temps pour eux-mêmes ou pour leurs familles... Des travailleuses ont été licenciées pour avoir refusé d'effectuer des heures supplémentaires... Cela est notre histoire, à nous qui travaillons dans les entrepôts d'Avon depuis des années.

C'est parce qu'Avon ne veut pas de femmes fortes qui agissent de manière solidaire, qui protestent contre l'injustice. Avon a essayé d'empêcher des manifestations de travailleuses en Turquie mais également dans beaucoup d'autres pays du monde. Par exemple, aux Philippines, 120 travailleuses permanentes et 350 travailleuses intérimaires sont employés dans l'usine Avon située

dans la région industrielle de Calamba, dans la périphérie de Manille. Les intérimaires, comme les permanents, travaillent au sein des plus importantes opérations de production pour le salaire minimum de 146 dollars. Même si les intérimaires ont le droit d'être embauchés en tant que permanent.e après avoir travaillé un an dans ces opérations de production, l'usine continue de leur assigner illégalement les mêmes tâches sans aucune promotion. Les travailleuses se sont syndiquées et ont signé, en septembre 2015, un nouveau contrat de travail couvrant la période de février 2014 à janvier 2017. Mais les 16 représentants syndicaux qui se sont penchés sur les conditions de travail réelles dans cette usine et qui ont révélé que les travailleuses étaient employées de manière illégale, dans des conditions précaires, ont été licenciés le jour de l'an pour organisation prétendument illégale de luttes pendant les négociations autour des contrats de travail. Ces travailleuses avaient 20 ans d'ancienneté.

Nous encourageons vivement Angela Cretu, la première femme PDG de Avon en Turquie depuis l'arrivée de l'entreprise sur le marché national, à entendre nos revendications. Arrêter de licencier les travailleuses. Réintégrez-les dans leur travail. Retirez toutes les barrières dressées contre le syndicalisme.

Les travailleuses de l'entrepôt Avon & le syndicat DGD-Sen ●

Version française,  
Groupe de travail traduction du secrétariat  
international de la CNT  
Groupe de travail Europe

8 travailleuses ont été virées sans raison. 6 sont membres du syndicat. Depuis le 23 mai, ils/elles ont commencé une résistance à l'entrée de l'entrepôt pour protester contre l'action de l'entreprise, avec les revendications suivantes :

Réintégration des travailleuses licenciées.

Avon doit abroger son contrat avec Klüh et embaucher tous les travailleuses en tant qu'employées d'Avon.

Avon, avec un accord, doit reconnaître le syndicat DGD-SEN comme représentatif.

#### ■ Notre beauté vient de notre force, notre force de la résistance

Le 23 mai 2016, les travailleuses de l'entrepôt qui ont été licenciées ont entamé une protestation devant l'entrepôt d'Avon. Les banderoles disaient « Notre beauté vient de notre force, notre force de la résistance » et « Enlève ton rouge à lèvres, hausse le ton », « La couleur indispensable de la saison d'été, résistance ».

## Maroc

**Brahim Saika, ni oubli, ni pardon !**

Un syndicaliste sahraoui du mouvement des chômeurs tué et enterré sans autopsie...

**B**rahim Saika, originaire de Guelmim, au Sud du Maroc, était un syndicaliste très actif dans le mouvement des diplômés chômeurs. Le 1er avril dernier il est arrêté, suite à sa participation à une manifestation, il a été clairement

Encore une fois en toute impunité, un militant sahraoui meurt sous la répression du pouvoir marocain. Sa mort déclencha les jours suivants des manifestations des proches et militants du mouvement des chômeurs pour réclamer une autopsie

l'année 2015, et Brahim Saika en était l'un des militants très actifs. La campagne s'était axée contre la discrimination à l'embauche dans les mines de phosphates. L'Office Chérifien du Phosphate (OCP), qui exploite les mines de phosphate au



Brahim Saika

visé pour ses engagements politiques dans la défense des droits des chômeurs et pour l'autodétermination de son peuple. Au commissariat il a été torturé, quelques jours après il se met en grève de la faim pour protester contre ces mauvais traitements, qui ont mené à la dégradation rapide de son état de santé. Transféré à l'hôpital d'Agadir, ses proches n'ont pu lui rendre visite qu'une fois et constater ses conditions lamentables de soin, qu'ils dénonceront à ce moment. Brahim tombe dans le coma et décède le 15 avril 2016.

et une enquête indépendante sur les circonstances de sa mort. Avec une répression violente en face. Pendant plusieurs mois la famille n'a cessé d'exiger que justice soit faite, et a refusé de récupérer la dépouille tant qu'une autopsie n'était réalisée. Le 27 juillet 2016, les autorités marocaines décident d'enterrer Brahim Saika, contre la volonté de la famille. Dans l'indignation profonde et la colère les sahraouis protestent à nouveau.

Le mouvement des chômeurs s'est intensifié depuis la fin de

Maroc, dont la mine de Boukraa (un des plus grands gisements au monde) dans les territoires occupés sahraouis, avait annoncé 500 embauches, mais les Sahraouis n'en bénéficient pas. Les mobilisations des chômeurs, dont les plus récentes en juillet 2016, ont été systématiquement réprimées de façon féroce. Sachant que le Maroc exploite les ressources naturelles dans les territoires occupés sahraouis en toute illégalité, et en donne également des autorisations à des entreprises étrangères. ●

## Brésil

## Une grève générale pour sauvegarder les droits syndicaux

Dans les médias bourgeois vous entendez beaucoup parler de la procédure à l'encontre de Dilma Rousseff, mais rien sur ce qui se passe au Brésil aujourd'hui. Bien entendu, la CNT ne prend pas partie pour un politicien contre un autre, mais le silence des médias sur la politique mise en place par Temer depuis son accession au pouvoir est bien révélateur. Imposant une politique de libéralisation et d'atteinte aux droits des travailleurs, il tente de s'attaquer au code du Travail et à la sécurité sociale. Une journée nationale de lutte a eu lieu dans tout le Brésil le 16 août à l'appel de toutes les centrales syndicales. Même si des revendications politiques contre l'impeachment de Dilma Rousseff se sont fait entendre, c'est surtout contre la remise en cause du peu de droits obtenus pendant le pouvoir travailliste que la mobilisation s'est dressée. La CSP Conlutas, centrale syndicale révolutionnaire et de lutte de classes, avec laquelle la CNT est solidaire dans le cadre du Réseau international de solidarité et de lutte, appelle à la grève générale pour faire échec aux politiques d'austérité et pour renverser le gouvernement Temer.» ●

## Egypte

## Des travailleurs jugés par un tribunal militaire pour avoir fait grève

26 travailleurs de la compagnie des chantiers navals d'Alexandrie sont en prison et doivent être jugés pour avoir fait grève pour demander une augmentation de salaire et de meilleures conditions de travail. Non content de criminaliser une action légitime de défense de leurs droits le gouvernement égyptien veut les faire passer devant un tribunal militaire sous prétexte que le nouveau propriétaire de l'entreprise, l'Organisme des industries et des services maritimes, dépend de l'armée. C'est une tentative claire d'ouvrir une brèche dans le peu de droit qu'ont les travailleurs en Egypte et de militariser la répression des luttes syndicales.

La clique maffieuse de militaires qui ont repris le pouvoir à la suite du coup d'État de Sissi montre bien par là qu'il sait très bien que ce qui a fait chuter Moubarak ce sont les luttes et les grèves des ouvriers égyptiens.

Les travailleurs en prison depuis le 24 mai doivent être libérés et les 1500 autres licenciés après la fermeture illégale de l'entreprise doivent être réintégrés. ●

## Colombie

## General Motors en Colombie, ou la vitrine du bonheur capitaliste

Déjà, en 2012, General Motors avait viré plus de 200 travailleurs blessés et malades, du cancer ou de la colonne vertébrale entre autres, en falsifiant les rapports médicaux avec l'appui du gouvernement. Onze travailleurs avaient dû entamer une grève de la faim en se cousant les lèvres pour que des négociations commencent. Aujourd'hui, malgré une solidarité internationale soutenue aux USA et dans d'autres pays latino-américains, General Motors refuse toujours de reconnaître ses torts. Elle fait même pression sur le gouvernement Colombien pour que le parlement vote une loi qui autorise le licenciement des ouvriers blessés.

Dernièrement elle a trouvé une autre astuce juridique pour mettre à la porte 80 travailleurs supplémentaires en arguant d'une supposée « retraite volontaire » imposée avec l'appui là encore de l'administration gouvernementale.

LA CNT est solidaire des syndicats de la métallurgie en Colombie, le SINTRAIME et le SINTRAGMCOLO qui luttent contre cette situation et adhère à la campagne pour leur réintégration. ●

Depuis de nombreuses années, la CNT travaille en solidarité avec des structures syndicales et associatives se revendiquant de la lutte des classes et de l'émancipation. Cette solidarité est prise en charge par le Secrétariat International, composé d'adhérents de toute la confédération et représenté par des mandaté-e-s, désignés par le congrès confédéral tous les deux ans.

Le développement des relations internationales reste d'abord un travail de base, mené par les syndicats et les militant.es eux/elles-mêmes. Le Secrétariat International apporte les conditions nécessaires pour que ces relations puissent se renforcer ; il ne s'agit en aucun cas de définir une tendance politique quelconque, mais de devenir l'expression de la solidarité internationale de tous les syndicats de la CNT.

## SOLIDARITE INTERNATIONALE

La solidarité internationale telle qu'enviesagée par la CNT ne prend pas la forme d'un soutien de type « humanitaire » : nous sollicitons autant nos contacts dans les luttes syndicales que nous menons qu'ils le font pour leurs propres luttes.

Cette solidarité passe également par une veille permanente des événements liés aux droits sociaux des travailleurs-eus et à la qualité de vie de chacun dans les pays dans lesquels nous avons des partenaires.

## FORMES D' ACTIONS

\* Signature de textes collectifs engageant la solidarité envers l'organisation demandeuse

\* Rassemblements de solidarité

\* Rencontres formelles avec ces organisations ou collectifs, en France ou ailleurs, afin de nouer des contacts et de nous former mutuellement

\* Association au projet général d'une organisation ou association

\* Missions sur le terrain pour établir de nouveaux contacts, maintenir les anciens, connaître la réalité du terrain, apporter notre soutien et nous former sur d'autres formes de lutte

\* Rencontres de branches. Lorsque nous recevons ou envoyons une demande de solidarité, nous nous efforçons de mettre en contact les branches d'industrie équivalentes (éducation, santé, BTP etc.).

## COMPOSITION DU S.I.

Le Secrétariat International est divisé en groupes de travail (ou GT) recouvrant des régions plus ou moins étendues du globe : Palestine, Afrique, Amériques, Océanie & Europe. Pour visualiser ce travail, vous pouvez consulter le site du Secrétariat International

<http://www.cnt-f.org/international>

Confédération Nationale du Travail  
Secrétariat International  
33, rue des Vignoles  
75020 Paris

# L'Espagne de 1936, toujours aussi présente

Un choix de trois bouquins publiés par les éditions CNT-RP sur cette période majeure de l'autogestion de masse.

Nous sommes en 2016 et voici 80 ans qu'a eu lieu la révolution espagnole, cette révolution si importante pour la CNT et le milieu libertaire puisqu'elle a

appliqué, dans les faits, l'anarcho-syndicalisme. Nombre de livres ont étudié cette période avec plus ou moins de perspicacité, rigueur historique ou ex-

haustivité.

Citons-en trois que nous ne saurions que vous conseiller (puisque'ils sont publiés aux éditions CNT-RP).



**Une Révolution pour horizon**  
Les anarcho-syndicalistes espagnols, 1869-1939  
José Peirats  
Traducteurs : Amapola Gracia et Philippe Cazal  
Co-édition : Libertalia - Éditions CNT-RP  
Préface : Freddy Gomez  
480 pages  
20 euros

■ **Une révolution pour horizon**, de José Peirats, somme historique de référence sur l'anarcho-syndicalisme en Espagne, remonte au début du 20e siècle pour comprendre comment a pu naître et prospérer un tel mouvement, jusqu'à la grande défaite.

Il est une auto-critique pertinente et sans fard de l'action de la CNT.



**La Tragédie de l'Espagne**  
Rudolf Rocker  
Préface Miguel Chueca.  
Traduction : Jacqueline Soubrier. Réédition revue et enrichie  
180 pages  
8 €

■ **La Tragédie de l'Espagne** de Rudolf Rocker, présente une excellente analyse géo-stratégique des différentes postures prises par les nations européennes et les différentes tendances politiques vis-à-vis du conflit.



**La Collectivisation en Espagne**  
collectif  
Redhich  
130 pages  
8 €

■ **La collectivisation en Espagne, 1936 : une révolution autogestionnaire, par le collectif Redhich** (*Recherche et documentation d'histoire contemporaine*) s'attache à l'application de l'anarcho-syndicalisme dans l'Espagne libérée du capitalisme, sujet essentiel et pourtant rarement étudié dans les faits. Les deux derniers livres forment une excellente approche à cette révolution si inté-

ressante à étudier et à disséquer pour aider nos actions présentes et éclairer le futur que nous souhaitons.

C'est dans cet esprit de découverte et de première approche que nous vous proposons de revenir sur les années précédant le déclenchement de la révolution, car bien sûr il n'y eut pas de « *soulèvement spontané* », qui serait sorti de nulle part. Non, le déclenchement de la révolution a été le fruit d'un engagement et d'un militantisme extrêmement important durant les décennies précédant 1936. État des lieux avec cette présentation du collectif Redhich en intro à La collectivisation en Espagne. ●

## NUUESTRA OBRA



INDUSTRIA SOCIALIZADA TELÉFONOS 12327-12328-12329-20603



## « Soyons sur le pied de guerre ! »

1936 et ses prémices : la révolution entre en service. État des lieux avec ce chapitre d'intro de La collectivisation en Espagne, aux Editions CNT-RP.

**R**appel : en 1931, l'Espagne compte 24 millions d'habitants dont près de la moitié ne savent ni lire, ni écrire. C'est un pays essentiellement agricole, 52 % de la population active s'y consacre. Cinquante mille gros propriétaires possèdent la moitié des terres cultivées tandis que 2 millions de paysans se partagent 10 % du sol. Ce monde rural vit encore dans des structures sociales archaïques. L'industrie, principalement concentrée en Catalogne, emploie 2 millions d'ouvriers. Les principaux secteurs de cette industrie, aussi développée que ses homologues européennes, sont entre les mains du capital étranger : américain, allemand, anglais, belge ou français.

### ■ Sabre et goupillon

L'église rassemble 80 000 prêtres, moines et religieuses. Elle contrôle l'enseignement et d'importants secteurs de la vie économique et sociale. L'armée est le second pilier de la société espagnole. Avec ses 15 000 officiers, sa fonction est d'entretenir les fils de l'aristocratie sur le budget de l'État et de préparer la guerre civile qui s'annonce prochaine. Le budget sert aussi à entretenir 64 000 agents des différents corps de police, essentiellement chargés de réprimer toute remise en cause de l'ordre social.

### ■ Trois partis de gauche

Pour mener la lutte contre ces forces d'oppression, trois partis de gauche se sont organisés : le Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE) créé en 1888, le Parti communiste (PC) créé en 1921 et le Parti ouvrier d'unification marxiste (POUM) fondé en 1935 par des marxistes-léninistes non stalinien.

Le mouvement ouvrier s'est organisé depuis 1870 dans la Fédération régionale espagnole, section de la

Première internationale qu'animent les militants libertaires. Cette fédération donnera naissance à deux organisations syndicales. La première, l'Union générale des travailleurs (UGT) de tendance socialiste, se détache de la Fédération régionale espagnole en 1888, sous l'influence du PSOE, et défend des positions réformistes en opposition aux positions révolutionnaires antérieures. La seconde, la Confédération nationale du travail (CNT), se crée en 1910. Elle rassemble l'héritage de l'Association internationale des travailleurs (AIT) et adopte les thèses anarcho-syndicalistes, ce sont les travailleurs eux-mêmes qui, par l'action directe et la pratique de la solidarité, doivent s'émanciper de l'exploitation capitaliste et de l'oppression étatique. Ils proposent de réorganiser la société sur les bases du communisme libertaire, c'est-à-dire la libre fédération des individus ayant réalisé la collectivisation de la production et s'appuyant sur cet idéal proclamé par Ricardo Mella : « La liberté comme base, l'égalité comme moyen, la fraternité comme but. »

### ■ La CNT dans le collimateur

La CNT est la cible constante de la répression. Elle est interdite dès 1911 et passe à la clandestinité jusqu'en 1914. Mais son influence va croissant en dépit de l'assassinat de son secrétaire général Evelio Boal, de Salvador Seguí, ainsi que de centaines de militants anonymes.

En 1923, l'instauration d'une dictature monarchique par Primo de Rivera contraint à nouveau la CNT à la clandestinité et ce jusqu'en 1931. Pendant cette dictature, en 1927, s'est créée clandestinement la Fédération anarchiste ibérique (FAI), qui mènera un combat idéologique et social en complément du syndicat CNT. Et en 1932, au début

de la seconde république (une éphémère première république avait été instaurée en 1873-1874) apparaît la Fédération ibérique des jeunesses libertaires.

Dans le journal ABC du 27 décembre 1934, les monarchistes classent ainsi leurs adversaires :

- CNT : 1 577 000 adhérents ;
- UGT : 1 444 000 adhérents ;
- PSOE : 200 000 adhérents ;
- PCE : 13 000 adhérents.

### ■ La répression républicaine

À l'abdication du roi Alphonse XIII en 1931, la proclamation de la République est accueillie avec enthousiasme. Pour certains, c'était la solution à tous les problèmes de la société espagnole. En réalité, le nouveau régime ne va satisfaire aucune des aspirations populaires. Un exemple avec la réforme agraire qui était le thème électoral majeur des républicains : une loi de redistribution des terres inoccupées est bien votée en 1932 mais elle reste pratiquement lettre morte. Et quand les paysans, las d'attendre, passent à l'action directe, c'est-à-dire à une réappropriation de ces terres inoccupées, et lancent une insurrection pour s'emparer des terres monopolisées par l'aristocratie comme à Casas Viejas en Andalousie en janvier 1933, la force publique, maintenant sous les ordres d'un gouvernement républicain de centre gauche, réprime avec la brutalité coutumière.

En 1933, confrontée à de nouvelles élections législatives, la CNT lance le mot d'ordre : « Ne votez pas, préparez-vous à la révolution sociale. »

en ajoutant : « Si la droite l'emporte aux élections, c'est dans la rue que doit être déclenchée la lutte décisive. » Et la droite l'emporte.

La Confédération assume donc ses responsabilités et déclenche



un soulèvement armé en Aragon. Celui-ci est réprimé avec la sauvagerie habituelle.

### ■ Libérez les libertaires

Lorsque la CEDA (parti monarchiste séduit par le fascisme italien au pouvoir) entre au gouvernement, le 5 octobre 1934, la CNT et l'UGT, unies sous le sigle « Union des frères prolétaires », déclenchent l'insurrection dans les Asturies. C'est alors la légion que l'on envoie seconder la garde civile contre les travailleurs, et pourtant ceux-ci résistent jusqu'au 18 octobre. Mais le bilan est lourd : 3 000 tués, 7 000 blessés, plus de 40 000 emprisonnés.

En prévision des élections de 1936, les partis de gauche s'unissent dans un Front populaire. Pour le mouvement libertaire, le seul enjeu est la libération des 30 000 prisonniers politiques victimes des insurrections de 1933 et 1934, 90 % d'entre eux sont en effet anarcho-syndicalistes. Le Front populaire s'engage à la libération de ces prisonniers et c'est ainsi que, pour la première fois, la CNT ne lance pas son mot d'ordre : « Ne votez pas ! ». De nombreux militants de la CNT vont alors aller voter, pour la première et la dernière fois de leur vie. Et la gauche l'emporte. Devant la prison de Barcelone, la foule attend la sortie des prisonniers et les accueille dans une allégresse sans illusion sur les manœuvres politiques à venir. Et la lutte reprend.

### ■ La contre révolution préventive

En mai 1936, la CNT tient un Congrès national à Saragosse où sont présents 649 délégués représentant 982 syndicats. On y élabore les conceptions de la CNT sur le communisme libertaire, premier pas vers une révolution. Pour sa part, la droite classique se décompose au profit d'un nouveau parti explicitement fasciste, la Phalange. Militaires et phalangistes convergent dans la préparation d'un coup d'État, véri-



table contre-révolution préventive. José Antonio Primo de Rivera, le fils de l'ancien dictateur, chef de la Phalange, et les généraux Mola, Franco et Goded se préparent à balayer une république coupable à leurs yeux de ne pas contenir le mouvement révolutionnaire. Au parlement – les Cortès –, le monarchiste Calvo Sotelo déclare : « Si le fascisme c'est l'ordre, je suis fasciste. » Pour la CNT, le dilemme est alors clair : ou le fascisme ou la révolution.

### ■ « Ce moment est arrivé »

Lorsque le 18 juillet, le soulèvement des militaires et des fascistes, lancé la veille depuis le Maroc, triomphe à Burgos, à Séville et à Saragosse, la CNT s'empare des armes dans différents arsenaux, notamment à Barcelone, capitale ouvrière du pays. Le 19 juillet, le Comité de la CNT proclame :

« Peuple de Catalogne

« Alerte ! sois sur le pied de guerre.

« Le moment d'agir est venu.

« Nous avons passé des mois et des mois à faire la critique du fascisme, à signaler ses tares, à répéter que le peuple devait faire front et se dresser en armes au moment où la noire réaction d'Espagne tenterait d'imposer sa repoussante dictature.

« Peuple de Catalogne, ce moment est arrivé !

« La réaction : militaires, civils, curés et grande banque, harmonieusement unis, ont déchaîné la subversion tendant à implanter le fascisme en Espagne au moyen de la dictature militaire. Nous, représentation authentique de la Confédération nationale du travail en Catalogne, conséquents avec notre trajectoire révolutionnaire et antifasciste, nous ne pouvons hésiter en ces moments graves, en ces moments d'action. Indépendamment de ce qu'il conviendra de faire sur le plan national, en Catalogne, la CNT lance le mot

d'ordre concret et radical de grève générale révolutionnaire dès l'instant où

quelqu'un se soulèvera. Notre position est bien établie et nous vous informons que notre mot d'ordre sera dès lors communiqué très rapidement.

« Nous rappelons que personne ne doit suivre un mot d'ordre ne venant pas du Comité, seule manière d'éviter l'irréparable. Nous traversons des moments pleins de gravité. Nous devons agir avec énergie, fermeté et tous ensemble.

« Que personne ne s'isole !

« Gardez le contact !

« C'est le moment de rester en état d'alerte et d'être prêts à agir. Le fascisme s'est rendu maître de la ville de Séville. Un soulèvement s'est déclaré à Cordoue. Le Nord de l'Afrique est dominé par le fascisme. Nous, peuple de Catalogne, soyons sur le pied de guerre, prêts à agir ; que chacun occupe son poste de combat maintenant que nous sommes face à l'ennemi. Qu'il n'y ait pas de dépenses inutiles d'énergie, ni de luttes fratricides. Luttons de tout notre cœur et gardons l'arme sous le bras, prêts pour le combat...

« Celui qui s'abstient trahit la cause libératrice du peuple.

« Vive la CNT ! Vive le Communisme libertaire !

« Face au fascisme, grève générale révolutionnaire ! »

Le 19 juillet 1936, à Barcelone, l'affrontement direct entre l'armée et le peuple en armes s'est achevé par la déroute des militaires. Mais la CNT a payé un lourd tribut, Francisco Ascaso est mort devant la caserne d'Atarazanas où l'assaut était donné. Avec lui sont tombés des milliers de militants anonymes et courageux. Les généraux vaincus, Goded et Buriel, sont jugés, condamnés à mort et seront fusillés. Une image symbolique : la révolution commence avec la destruction de la prison de femmes de Barcelone. ●



## À la santé d'Élisée

### ■ Librairie champêtre libertaire en Haute-Vienne

Le CIRA (Centre International de Recherche sur L'anarchisme) Limousin organise la 5e édition de sa Librairie champêtre libertaire à Ligoure (Haute-Vienne) fin septembre. **Au programme** : stands d'éditeurs, débats, spectacles, restauration à prix libre, bar, espace mômes. Pour financer ses activités, le CIRA Limousin propose une cuvée Élisée Reclus grave de Vayres avec une étiquette représentant Gilbert Roth (56 euros le carton de 6 bouteilles).

**samedi 24 et dimanche 25 septembre, 10- 19 h, château de Ligoure, 87110 Le Vigen.**

CIRA Limousin, 58 rue du Chinchauvaud, 87100 Limoges (tél. : 06 58 92 62 38 ; <cira.limousin@free.fr>).

Sur Internet : [www.ciralimousin.ficedl](http://www.ciralimousin.ficedl)

## Cluny à l'unisson noir

### ■ Neuvième salon du livre libertaire de Cluny

**Dimanche 25 septembre 2016 10h - 18h, salle des Griottons Cluny (Saône-et-Loire)**, organisé par : Groupe Libertaire 71 de la FA, La Vache Noire. Avec du pain d'AMAP et du vin de Bourgogne,-

bière artisanale et jus de fruits locaux, café zapatiste et frites maison. Que demande le peuple? Il en aura. Et autres nourritures du corps et de l'esprit Libertaire.

## Limogez-vous

### ■ Un colloque universitaire sur le défi libertaire

«**Le défi libertaire** » un colloque organisé par l'EHIC (Espaces Humains et Interactions Culturelles) et l'université de Limoges. L'accent du colloque sera mis sur l'idée d'autonomie de l'individu et des collectifs hier et aujourd'hui ainsi que sur la présence des idées libertaires dans les arts et dans l'action politique **jeudi 24 et vendredi 25 novembre 2016, Limoges.**

Renseignements :

<ehic@univ-bpclermont.fr>

## Brassens libertaire

### ■ Conférence débat de Gisèle Souchon, professeure de philo,

Brassens, un chanteur populaire, des textes poétiques, gouailleurs, des braves gens qui n'aiment pas que, et derrière, un révolté, un libertaire. **Le vendredi 23 septembre 2016 à 20 h 30.** Apero dinatoire à partir

de 19h, pour l'ouverture de la saison de l'Université populaire de Bonneville, Haute-Savoie, Agora, 42 avenue de la gare, 74130 Bonneville

## Angel

### ■ Seize ans dans les geôles de Franco

Angel Fernandez Vicente est né à Barcelone en 1928. Sa mère meurt sous les bombardements en 1937. En 1939, il part en exil avec son frère et sa sœur et retrouve à Lyon son père disparu. En 1949, il fait partie d'un groupe de dix guérilleros armés par la CNT de Toulouse qui mènent des actions en Aragon. Arrêté par la police, il est condamné à trente ans de prison. Plusieurs de ses compagnons sont fusillés à Saragosse. Libéré en 1964, il rentre à Toulouse. Le réalisateur a suivi Angel en compagnie de son ami Domingo sur les routes de France et d'Espagne, à la recherche de son passé mouvementé : Barcelone, l'Aragon, les plages de l'exil. Des séquences d'animation complètent ce récit documentaire. ●

Angel, une enfance en exil, réalisé par Stéphane Fernandez. 52 minutes [www.lelokalproduction.com/production/angel](http://www.lelokalproduction.com/production/angel).

### LA CNT C'EST QUOI ?

**UN SYNDICAT !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois le champ économique, politique, social et culturel. Parce qu'elle est directement issue du peuple et qu'elle représente ses intérêts. **DE COMBAT !** Parce que les intérêts des travailleurs s'opposent radicalement aux intérêts du capitalisme. Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation. **AUTOGESTIONNAIRE !** Parce que les décisions doivent être prises à la base. Parce que nous appelons à l'auto-organisation des luttes. **SOLIDAIRE !** Parce que les hiérarchies (salaires, fonctions, statuts) s'opposent à une société égalitaire et autogérée. Parce que seules la réflexion et l'action interprofessionnelles permettent d'éviter le corporatisme. **ANTICAPITALISTE !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité et non pour l'ambition démesurée de quelques-uns. C'est pourquoi nous pensons que le syndicalisme doit être porteur d'un projet pour une société plus juste, plus égalitaire, plus libre... Un projet révolutionnaire. Puisque personne ne travaille à ta place, que personne ne décide à ta place !

(cc) SERVEUR M. pdf, Created: 11/22/16 09:22/16 By: Adobe Acrobat 1.0  
 200 dpi (Screen Resolution) 100 RGB, Right-Reading, Color-Seps, Std-OTR ) | ABO:100 Scaling Percent: HF 100 WD 100 Vesi\luc\ C-175815 M-175875 Y-17580 K-175815 | margin size: 0.375

# Contre la sanction, la solidarité

Face à la sanction injuste contre Brigitte à Goussainville, la solidarité s'active.  
Encore un effort, camarades...

**S**uite à une altercation avec une de ses collègues, Brigitte a été durement sanctionnée par la direction de La Poste : 18 mois de mise à pied, plus six mois avec sursis, sanction qui a pris effet le 24 septembre 2015. Sanction disciplinaire tombée alors

Le quotidien de notre collègue est dramatique : avec les revenus du RSA, elle a son loyer à payer, les frais de nourriture, le transport pour chercher un travail.

Aussi, notre syndicat est depuis dix mois aux côtés de Brigitte car sans solidarité cette sanction est synonyme de mort sociale, d'exclusion. On ne lâchera rien.

Il s'agit de lui permettre de tenir le coup, de résister. Il faut tenir jusqu'au bout de cette privation de ressources. Nous serons à ses côtés car

notre conception du syndicalisme, c'est aussi de mettre en avant des valeurs collectives de solidarité et d'entraide, contre l'égoïsme et le chacun pour soi.

Notre collecte a pour but de lui assurer chaque mois une contribution financière qui lui permet de payer son loyer pour ne pas se retrouver dans la rue. Nous remercions ceux et celles qui, des quatre coins de la France, ont répondu présent sur le front de la solidarité.

Une collecte financière à laquelle chacun-e peut participer en envoyant ses dons par chèque, pour payer chaque mois une partie du loyer de notre collègue, est organisée.

Cette collecte est permanente. Pour assurer cette solidarité jusque mars, 2017 il nous manque 1200,00 euros. C'est pourquoi nous renouvelons notre appel. Merci à toutes les personnes et syndicats qui participent à cette solidarité. ●

*syndicat CNT-PTT 95*



**Un coup  
contre l'un-e d'entre nous  
est un coup  
contre  
toutes !**

que son mari était en soins palliatifs. Il est d'ailleurs décédé trois semaines avant le conseil de discipline. Depuis l'été 2015, la solidarité s'est organisée autour de Brigitte, notre collègue du guichet de Goussainville, âgée de 58 ans, 38 ans d'ancienneté sans aucun problème disciplinaire. Une procédure devant le tribunal administratif est en cours, mais elle est longue (pour plus de détails, consulter le blog de l'UD 95 : <http://udcnt95.eklablog.com/>).

## Liste des donateur-trices :

MP (CNT-PTT-95) : 50 €- JP (Interco 95) : 10 €- R(CNT-PTT 95) : 50 €- CNT-PTT 95 : 40 €- Fédération CNT-PTT : 200 €- JLB (CNT 29) : 30 €- FC (UL CNT Chelles) : 50 €- CNT-PTT Aquitaine : 50 €- G (SIPMCS) : 20 €- P (CNT-PTT 75) : 50 €- L (CNT-PTT Centre) : 20 €- CNT-PTT Centre : 20 €- A (CNT-PTT 66) : 20 €- JPL (Nancy) : 50 €- R (CNT-interco-71) : 50 €- CNT-PTT RP/section Hauts-de-Seine : 100 €- Mme T (Paris 13) : 20 €- Collecte journées portes ouvertes du 5 décembre au 33 rue des Vignoles : 115 €- PC (adhérent PTT 83) : 20 €- DB (CNT-PTT RP/Section Essonne) : 30 €- FV (CNT-PTT 83) : 30 €- CNT-PTT RP/section Yvelines : 50 €- G (CGT Poste 95) : 20 €- CNT Limoges : 50 €- E.B (adhérent PTT 69)- CNT-STE 94 : 50 €- BG (CNT 71) : 20 €- Syndicat Santé/Social 71 : 50 €- Collecte St-Gratien : 40 €- PC (adhérente PTT-95) : 20 €. CNT INTERCO 71 : 100 €- CNT 67 : 50 €. JPG (Interco95) 10 €. UD CNT 95 : 30 €. JCN (16) : 30 €- MP (92) : 30 €. UD CNT 29 : 200 €. CNT confédération : 400 €- CNT PTT section 92 : 60 €- CNT PTT RP : 50 €- CNT PTT Paris : 50 €- Violetta Q-C : 50 €- SUD Postaux 95 : 100 €. J.T Paris : 30 €- P.F 30 € Paris- JMD (64) : 100 €- Festival CNT-RP : 36 €- BP (77) : 50 €- CNT interco 38 : 200 €- CNT PTT section 92 : 30 €. CNT PTT 78 : 50 €. Soit un total de 3011 €.

Chacun-e peut participer en envoyant un don par chèque à l'ordre de CNT-PTT-95, avec mention au dos « Solidarité Brigitte », à envoyer à : Bourse du travail, Espace Mandela, 82 avenue du général Leclerc, 95100 Argenteuil. Mail : [cnt95@cnt-f.org](mailto:cnt95@cnt-f.org)

## ABONNEZ-VOUS AU COMBAT SYNDICALISTE

**COMBAT  
SYNDICALISTE**



Je m'abonne pour 11 numéros (1 an) au prix de  30 € (soutien),  22 € (standard), à partir du numéro :  
Si réabonnement, merci de cocher la case :

NOM ..... PRÉNOM ..... ADRESSE .....

PROFESSION ..... MAIL .....

Chèque à l'ordre du Combat syndicaliste à renvoyer à Combat syndicaliste c/o CNT - 33, rue des Vignoles - 75020 Paris.

**ABONNEMENT  
GRATUIT**

Si vous souhaitez qu'un.e ami.e s'intéresse au CS ou si vous avez vraiment trouvé merveilleux ce numéro, mais que vous n'avez pas la possibilité de vous abonner tout de suite, alors lisez bien ceci : **durant 3 numéros, nous vous abonnons gratuitement.** Il vous suffit de remplir le bon ci-dessus et de cocher cette case.

Toutes ces offres d'abonnement valables uniquement en France métropolitaine.  
Nous contacter pour l'étranger. L'offre d'abonnement pour 3 numéros gratuits valable une seule fois par personne (même nom, même adresse). Bonne lecture.